

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté n°2014 du

Objet : Fixation du plan de chasse du grand gibier dans le département de l'Aveyron.

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article R. 425-2 du Code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2013112-0003 du 22 avril 2013 fixant le plan de chasse du grand gibier dans le département de l'Aveyron à partir de la campagne 2013-2014,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013029-0004 du 29 janvier 2013 donnant délégation de signature à monsieur Philippe BODA, directeur départemental des territoires de l'Aveyron,
Vu l'arrêté n° 2013032-0001 du 1er février 2013 portant subdélégations de signatures de M. Philippe BODA, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité,
Vu l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs,
Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du xxxx 2014,
Sur proposition de monsieur le directeur de la direction départementale des territoires ,

ARRETE -

Article 1^{er} :Le plan de chasse du grand gibier est fixé comme suit à partir de la campagne de chasse 2014/2015 dans le département de l'Aveyron :

Espèces	Cerf élaphe	Cerf sika	Daims	Chevreaux	Mouflons
Minimum	500	1	1	6500	70
Maximum	1000	10	50	10000	140

Article 2 : L'arrêté préfectoral N° 2013112-0003 du 22 avril 2013 fixant le plan de chasse du grand gibier dans le département de l'Aveyron à partir de la campagne 2013-2014 est abrogé.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, présent arrêté peut être déféré au Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ou de sa notification.

Article 4 :Le directeur de la direction départementale des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le directeur départemental et par délégation
Le chef de service,

Renaud RECH